

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré – Rentrée 2026 dans le Puy-de-Dôme**

Le Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), consacré à la carte scolaire du premier degré pour la rentrée 2026, s'est réuni ce jour sous la présidence de Madame Anne Frackowiak-Jacobs, préfète du Puy-de-Dôme, en présence de Madame Isabelle Vallée, vice-présidente du Conseil départemental et de Monsieur Dominique Terrien, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme.

Cette instance s'inscrit dans la continuité du dialogue engagé dans le cadre du comité social d'administration spécial départemental (CSA-SD). À la suite du vote défavorable émis lors de la séance du 25 mars 2026, le CSA-SD s'est de nouveau réuni le 2 avril 2026. Le projet de carte scolaire, présenté sans modification par rapport à la version précédente, a de nouveau fait l'objet d'un vote défavorable.

#### **Une évolution démographique marquée**

Le département du Puy-de-Dôme continue de faire face à une baisse démographique significative, observée tant au niveau académique que national. Après une diminution de 1 000 élèves à la rentrée 2024 (pour une prévision initiale de 750), une baisse de 1 055 élèves est attendue à la rentrée 2026, soit une diminution de 2,3 % par rapport aux effectifs constatés à la rentrée 2025.

Dans ce contexte, le département se voit retirer 20 moyens d'enseignement pour la prochaine rentrée. Toutefois, le taux d'encadrement demeure favorable et continue de progresser : l'indicateur P/E (nombre de postes pour 100 élèves) atteindrait 6,06 à la rentrée 2026, soit une hausse de 0,08 point par rapport à 2025. Cette évolution permet de poursuivre l'amélioration des conditions d'enseignement et de soutenir les apprentissages des élèves, conformément aux priorités nationales.

#### **Des priorités affirmées pour l'équité territoriale**

Dans la continuité des orientations précédentes, la carte scolaire 2026 vise à concilier deux objectifs majeurs : préserver les moyens alloués aux écoles rurales dans un contexte de baisse des effectifs et garantir une répartition équitable des moyens d'enseignement, assurant le maintien des équilibres territoriaux.

Elle intègre également les exigences nationales, notamment le plafonnement à 24 élèves par classe en grande section, CP et CE1 hors éducation prioritaire ainsi que le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 en éducation prioritaire.

Son élaboration repose sur un dialogue étroit avec les élus locaux, une analyse pluriannuelle des effectifs (constatés et prévisionnels) ainsi que sur la prise en compte

de critères spécifiques aux territoires et aux établissements (indice de position sociale, dispositifs particuliers).

### Mesures arrêtées à l'issue du CDEN

A l'issue de la séance du CDEN, les mesures sont les suivantes :

- 11 ouvertures de classe dont 2 en école maternelle, 4 en élémentaire, 4 en primaire et 1 dans un RPI
- 34 fermetures de classe dont 16 en école maternelle, 8 en élémentaire, 6 en primaire et 4 dans des RPI

Ouvertures de classe		
Ecoles maternelles	Maternelle Charles Perrault	CLERMONT-FERRAND
	Maternelle Le Petit Prince	LEMPDES
Ecoles élémentaires	Elémentaire Paul Lapie	CHAMALIERES
	Elémentaire Jean Moulin	CLERMONT-FERRAND
	Elémentaire Louis Aragon	LE CENDRE
	Elémentaire Jean Alix	PONT-DU-CHATEAU
Ecoles primaires	Primaire	BESSE ET SAINT ANASTAISE
	Primaire Lucie Aubrac	LEMPY
	Primaire Jean Baptiste Chauty	SAINT BONNET PRES RIOM
	Primaire	SAINT CLEMENT DE REGNAT
RPI	RPI	LIMONS/LUZILLAT

Fermetures de classe		
Ecoles maternelles	Maternelle Petit Prince	AIGUEPERSE
	Maternelle Nestor Perret	CLERMONT-FERRAND
	Maternelle	COURPIERE
	Maternelle	ENNEZAT
	Maternelle Faubourg	ISSOIRE
	Maternelle Les Volcans	ISSOIRE

	Maternelle Henri Barbusse	LE CENDRE
	Maternelle Louis Aragon	LE CENDRE
	Maternelle Le Bourgnon	LEMPDES
	Maternelle La Mosaïque	MOZAC
	Maternelle Jules Ferry	PERIGNAT LES SARLIEVE
	Maternelle Lucie Aubrac	PONT DU CHATEAU
	Maternelle Jean Rostand	RIOM
	Maternelle Pierre Brossolette	RIOM
	Maternelle Le Moutier	THIERS
	Maternelle Louis Aragon	VERTAIZON
Ecoles élémentaires	Elémentaire Les Jacquemarts	AIGUEPERSE
	Elémentaire	CHAMPEIX
	Elémentaire Diderot	CLERMONT-FERRAND
	Elémentaire Jean De La Fontaine	CLERMONT-FERRAND
	Elémentaire Mercoeur	CLERMONT-FERRAND
	Elémentaire Potier Marcus	LEZOUX
	Elémentaire François Mitterrand	PUY GUILLAUME
	Elémentaire La Roche	SAINT ELOY LES MINES
Ecoles primaires	Primaire	BEAUREGARD L'EVEQUE
	Primaire Jules Ferry	CHABRELOCHE
	Primaire Vaugondières	LEMPDES
	Primaire La Motte	MALINTRAT
	Primaire	MONTPENSIER
	Primaire	SAINT GERVAIS D'AUVERGNE
RPI	RPI	AUTHEZAT/LA SAUVETAT
	RPI	CHADELEUF/PARDINES/SAUVAGNAT
	RPI	COUDES
	RPI	PESSAT-VILLENEUVE/CLERLANDE

## Mesures complémentaires

Plusieurs mesures viennent compléter ces ouvertures et fermetures :

- **Création de dispositifs pour les très jeunes élèves** : 2 dispositifs de toute petite section (TPS) sont créés dans les écoles maternelles George Sand à Thiers et Lucie Aubrac à Cournon-d'Auvergne, dans le cadre d'un appel à projets mené en partenariat avec les collectivités locales.
- **Renforcement de l'accompagnement pédagogique** : 4 postes d'enseignants surnuméraires sont créés au bénéfice des écoles élémentaires du secteur du collège Gérard Philipe à Clermont-Ferrand, afin de répondre à des fragilités sociales identifiées et de favoriser la réussite de tous les élèves.
- **Évolutions de l'organisation scolaire** : Des fusions d'écoles maternelles et élémentaires interviennent à Châtel-Guyon et Orcet. La commune de Chanat-la-Mouteyre acte la fermeture de son école primaire au profit d'une école unique regroupée. La commune de Lempdes engage une restructuration de ses écoles et une redéfinition des secteurs de scolarisation.

## Une attention renforcée à l'école inclusive

En matière d'école inclusive, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- création d'un dispositif ULIS à l'école Maurice Genest à Riom ;
- mise en place de 10 pôles d'appui à la scolarité (PAS) à la rentrée 2026, dont 4 financés sur les moyens du premier degré public.

Ce projet de carte scolaire traduit la volonté de concilier adaptation aux évolutions démographiques, amélioration des conditions d'enseignement et maintien d'un service public d'éducation équilibré sur l'ensemble du territoire.

Il a été annoncé l'organisation prochaine de réunions territoriales associant les acteurs de la communauté éducative, en complément des échanges tenus au sein de l'observatoire des dynamiques rurales et territoriales, afin de penser collectivement l'avenir du service public d'éducation dans les cinq à dix ans.